



Plaquettes des structures

Mise à jour : août 2026

- Pour une traduction rapide, connectez-vous <https://www.deepl.com/translator> ou <https://translate.google.com/> puis copier / coller le texte dans la langue souhaitée.
- For a quick translation, log on to <https://www.deepl.com/translator> or <https://translate.google.com/> then drag / drop the text in the desired language.
- Para una traducción rápida, inicie sesión en <https://www.deepl.com/translator> o <https://translate.google.com/> luego copie y pegue el texto en el idioma deseado.
- Para uma tradução rápida, entre em <https://www.deepl.com/translator> o <https://translate.google.com/> e copie e cole o texto para a língua desejada.
- Für eine schnelle Übersetzung loggen Sie sich ein <https://www.deepl.com/translator> oder <https://translate.google.com/> und kopieren / fügen Sie dann den Text in der gewünschten Sprache ein.
- Для швидкого перекладу зайдіть на <https://www.deepl.com/translator> або <https://translate.google.com/> і скопіюйте та вставте текст потрібною мовою.
- Для быстрого перевода войдите на сайт <https://www.deepl.com/translator> или <https://translate.google.com/> и скопируйте и вставьте текст на нужный язык.

Table des matières

Écoles d'enseignement spécialisé	2
Centres de formation TEM	3
Centre de Formation TEM Lausanne/Renens	3
Centre de Formation TEM Aigle	4
Centre de Formation TEM Vevey.....	5
Centre de Formation TEM Nord, Yverdon-les-Bains.....	6
Centre de Formation TEM Broye, Payerne	7
Service Éducatif Itinérant (SEI)	8
Unité d'Accueil Temporaire (UAT)	10

Écoles d'enseignement spécialisé

HORAIRES

Se référer au document original de chaque structure.

REPAS

Des repas de midi équilibrés sont proposés par notre équipe hôtelière formée aux exigences de la pédagogie spécialisée. Ils sont fortement recommandés et font partie intégrante du projet pédagogique. Un encadrement adapté est assuré par les collaborateurs de l'école. En cas de régime pour raison de santé, un certificat médical est demandé.

TRANSPORTS

En fonction du domicile, l'élève peut être transporté par et sous la responsabilité d'entreprises de transports agréés par l'État. Dès que l'autonomie de l'enfant le permet, les transports publics sont utilisés. Des abonnements (domicile - école et retour), aux frais de la Fondation, sont remis à l'élève.

PRÉSENCES / ABSENCES

La présence de l'élève est obligatoire. En cas d'absence de l'enfant, avertir en priorité l'école et le transporteur :

Ecole de Rovéréaz :	021 343 51 20	-	Transports Loyal Écoliers	021 646 01 51
Ecole de Pierrefleur :	021 644 20 99	-	Transports Loyal Écoliers	021 646 01 51
Ecole En Guillermaux :	026 662 40 20	-	Taxi Romontois SA	026 655 11 10
Ecole du Chablais :	024 453 73 40	-	Taxiphone Shuttle Express	076 471 17 17
Ecole d'Ancinzier :	021 926 62 50	-	Taxiphone Shuttle Express	024 471 17 17
Ecole des Philosophes :	024 447 47 10	-	Taxi Romontois SA	026 655 11 10

Les vacances scolaires sont identiques à celles des écoles publiques du canton de Vaud.

La Fondation de Verdeil est soumise aux lois cantonales relatives aux demandes de congé.

Centres de formation TEM

Centre de Formation TEM Lausanne/Renens

HORAIRES	COURS MATIN	COURS APM
LUNDI/MARDI/JEUDI	08:00-12:00	13:30-16:00
MERCREDI/VENDREDI	08:00-11:30	congé

Remarque : tous les ateliers travaillent jusqu'à 15h00 les mercredis après-midi et certains ateliers jusqu'à 17h00 les mardis ou jeudis

REPAS

Lorsque les jeunes sont sur le site de Lausanne, les repas sont pris sur place (Pierrefleur). Lorsqu'ils sont sur le site de Renens, les repas sont pris au Centre ORIF, chemin du Chêne 5 à Renens. Un encadrement est assuré par les collaborateurs du CF TEM Renens.

Pour les jeunes dont le lieu de domicile est proche du centre, le repas à la maison est autorisé.

TRANSPORTS

En principe les jeunes se rendent de manière autonome au Centre de formation en utilisant les transports publics. Un abonnement (domicile - Centre de formation et retour), aux frais de la Fondation est remis à chaque jeune par le Responsable.

Accès par le bus no 2 pour le site de Lausanne (Pierrefleur) et no 32 ou 33 pour le site de Renens.

Les situations particulières sont assurées par une entreprise de transport sur indication du Responsable.

VACANCES

Les vacances scolaires sont identiques à celles des écoles publiques de Lausanne.

LIEUX DE FORMATION

Site de Renens
Av. de Longemalle 11
1020 Renens
021 631 13 40

Site de Lausanne
Ch. de Pierrefleur 21
1004 Lausanne
021 644 20 70

Centre de Formation TEM Aigle

HORAIRES

LUNDI/MARDI	08:00-16:00
MERCREDI	08:00-12:00
JEUDI	08:00-16:00
VENDREDI	08:00-12:00

HÉBERGEMENT Aigle

Le Centre propose un hébergement de semaine correspondant aux objectifs du projet pédagogique individualisé.

REPAS

Les jeunes mangent chaque jour un repas préparé par leurs soins dans le cadre d'un atelier cuisine ou sont accompagnés pour un repas pris à l'extérieur. Pour les jeunes dont le lieu de domicile est proche du Centre de formation, le repas à la maison est autorisé.

TRANSPORTS

Les déplacements se font en transports publics. Des abonnements (domicile – Centre de Formation et retour), aux frais de la Fondation, sont remis par le Responsable. Les trajets entre les ateliers et l'hébergement se font de manière autonome.

VACANCES

Les vacances scolaires sont identiques à celles des écoles publiques de la région.

LIEUX DE FORMATION

Hébergement
Ch. de la Rapille 14
1860 Aigle
024 466 76 25

Classe-Atelier TEM
Rue de la Gare 13
1860 Aigle
024 466 30 25

Classe-Atelier TEM
Rue des Noyers 19
1860 Aigle
024 466 77 52

Classe-Atelier TEM
Rue du Rhône 5
1860 Aigle
024 453 73 58

Centre de Formation TEM Vevey

HORAIRES

LUNDI/MARDI	08:00-16:00
MERCREDI	08:00-12:00
JEUDI	08:00-16:00
VENDREDI	08:00-12:00

REPAS

Les jeunes mangent chaque jour un repas préparé par leurs soins dans le cadre d'un atelier cuisine ou sont accompagnés pour un repas pris à l'extérieur. Pour les jeunes dont le lieu de domicile est proche du Centre de formation, le repas à la maison est autorisé.

TRANSPORTS

Les déplacements se font de manière autonome à pied ou en transports publics. Des abonnements (domicile - centre de formation et retour) sont disponibles aux frais de la Fondation (renseignements auprès du Responsable).

Pour les situations particulières et les classes Pôle TEM+, les déplacements sont assurés par une entreprise de transports sur indication du Responsable.

VACANCES

Les vacances scolaires sont identiques à celles des écoles publiques de la région.

LIEUX DE FORMATION

Classe-Atelier TEM
Face Nord
Passage St-Antoine 7
1800 Vevey
021 923 53 46

Classe-Atelier TEM
Rue des Moulins 15
1800 Vevey
021 923 84 40

Classe-Atelier TEM+
Rue des Moulins 24
1800 Vevey
021 921 01 14

Classe-Atelier TEM+
Rue de Fribourg 40
1800 Vevey

Classe-Atelier TEM+
Rue de Fribourg 42
1800 Vevey
021 922 19 09

Centre de Formation TEM Nord, Yverdon-les-Bains

HORAIRES SCOLAIRES	COURS MATIN	COURS APM
--------------------	-------------	-----------

LUNDI/MARDI/JEUDI	08:15-11:50	13:10-15:45
MERCREDI/VENDREDI	08:15-11:50	

HORAIRES ATELIERS	COURS MATIN	COURS APM
-------------------	-------------	-----------

L/M/M/J	08:15-11:50	13:10-15:45
VENDREDI	08:15-11:50	

REPAS

Un réfectoire est à disposition où des repas équilibrés sont préparés par un cuisinier. Un encadrement est assuré par les collaborateurs du Centre de formation. Pour les jeunes dont le lieu de domicile est proche de l'école, le repas à la maison est autorisé.

TRANSPORTS

En principe, les jeunes se rendent de manière autonome au Centre de Formation, en utilisant les transports publics (CFF, La Poste, TRAVYS, etc). Un abonnement (domicile – Centre de Formation et retour), aux frais de la Fondation, est remis par le Responsable.

Les situations particulières sont assurées par une entreprise de transports sur indication du Responsable.

VACANCES

Les vacances scolaires sont identiques à celles des écoles publiques d'Yverdon.

LIEUX DE FORMATION

Classes TEM
Rue des Prés-du-Lac 32 B
1400 Yverdon-les-Bains
024 455 44 80

Atelier TEM
Av. de Grandson 48
1400 Yverdon-les-Bains
024 426 73 27
www.verdeil.ch

Centre de Formation TEM Broye, Payerne

Le Centre de formation dispense des prestations de pédagogie spécialisée à des jeunes de 16 à 18 ans. Il dispose, en fonction des besoins, d'une équipe pluridisciplinaire (enseignants, éducateurs, maîtres socioprofessionnels, assistants socio-éducatifs, thérapeutes, maîtres en activités physiques adaptées et personnel d'intendance).

La Responsable assure la cohérence du projet scolaire et l'orientation professionnelle du jeune en collaboration avec l'OAI.

Un enseignement spécialisé est dispensé et adapté régulièrement dans le cadre d'un projet de formation individualisé. Des rencontres régulières sont organisées avec la famille. Une évaluation est élaborée en fin d'année scolaire.

HORAIRES	COURS MATIN	COURS APM
L/M/M/J	08:00-11:45	13:30-16:10
VENDREDI	08:00-11:25	congé

HÉBERGEMENT

Le Centre de formation propose un hébergement de semaine correspondant aux objectifs du projet pédagogique individualisé.

REPAS

Les jeunes mangent à l'hébergement un repas préparé par leurs soins dans le cadre d'un atelier cuisine ou aux Sorbiers un repas préparé par notre atelier de cuisine centrale.

TRANSPORTS

Les déplacements se font en transports publics. Des abonnements (domicile - Centre de Formation et retour), aux frais de la Fondation, sont remis par la Responsable du Centre.

Les trajets entre les ateliers et l'hébergement se font de manière autonome.

VACANCES

Les vacances scolaires sont identiques à celles des écoles publiques de Payerne.

LIEUX DE FORMATION

Hébergement Rue des Terreaux 5 026 660 79 49	Ateliers TEM Ecole En Guillermaux 026 662 42 28	Classes-Ateliers TEM Les Sorbiers 2-4 026 660 65 58
--	---	---

Service Éducatif Itinérant (SEI)

PRÉSENTATION

Le service éducatif itinérant est une prestation de pédagogie spécialisée destinée aux enfants de 0 à 4 ans qui présentent des besoins éducatifs particuliers en raison d'un trouble du développement. Il s'agit d'une prestation inscrite dans la Loi sur la pédagogie spécialisée du 1er septembre 2015 (LPS). L'équipe du SEI est constituée de pédagogues, détentrices d'un master en éducation précoce spécialisée.

LA PRESTATION DU SEI

Trois axes fondent la prestation du SEI :

- Assurer un soutien éducatif et pédagogique à l'enfant :
 - stimuler son développement par des activités individualisées et adaptées dans la vie quotidienne de l'enfant et de la famille.
 - établir, en collaboration avec les parents, un projet pédagogique favorisant son développement.
 - observer l'enfant dans ses contextes naturels de vie, prioritairement au domicile
- Soutenir la fonction parentale :
 - renforcer les compétences parentales en lien avec les besoins spécifiques de leur enfant.
 - favoriser et promouvoir l'autodétermination des parents dans les choix et décisions concernant l'enfant.
 - renseigner et orienter à propos des démarches à entreprendre pour favoriser la socialisation de l'enfant et/ou pour accéder à toute éventuelle thérapie.
- Travailler en réseau en soutien aux parents, eux-mêmes étant les interlocuteurs principaux, pour :
 - favoriser l'échange d'informations concernant l'enfant
 - préparer le projet de scolarisation ou toute autre transition

UNE APPROCHE CENTRÉE SUR LA FAMILLE

Le développement de l'enfant est un processus continu qui se produit dans sa vie quotidienne. Les opportunités d'apprentissage des contextes dans lesquels vivent les enfants, offrent un impact très important sur leur développement. L'intervention se déploie principalement au domicile de l'enfant, par des séances hebdomadaires de 90 minutes, en présence d'un ou des parents. L'approche d'intervention est centrée sur la famille.

PARTENAIRES PRINCIPAUX

- OSPES (Office du soutien pédagogique et de l'enseignement spécialisé)
- Médecins, services hospitaliers et thérapeutes
- Services sociaux
- Écoles primaires
- Structures d'accueil de la petite enfance

PROCÉDURE D'ACCÈS

Le SEI intervient sur demande écrite adressée au responsable, avec l'accord préalable des parents, sur proposition d'un pédiatre, médecin ou autre service spécialisé. Tout échange de documents adressés au SEI fait l'objet d'une copie aux parents.

OCTROI DE LA PRESTATION ET FINANCEMENT

La demande d'octroi de prestation, signée par les parents et le responsable du SEI, et accompagnée par l'indication d'un médecin ainsi que des observations pédagogiques, est adressée à l'OSPES pour l'obtention du financement.

LES 4 ÉTAPES MAJEURES DU SUIVI DU SEI

- **La demande** : selon la procédure décrite ci-dessus
- **Premiers contacts avec la famille** : contact téléphonique entre le responsable et la famille, puis avec la pédagogue en charge du suivi
- **Observation et évaluation** de la pédagogue dans le-s lieu-x de vie de l'enfant, tout au long du suivi, et **intervention** au domicile.
- **Transition** vers la fin du suivi

À noter que le suivi fait l'objet d'une évaluation régulière. Il peut s'interrompre et ne dure pas nécessairement jusqu'à l'entrée à l'école.

LE SEI DISPENSE SES PRESTATIONS DANS LES RÉGIONS SUIVANTES :

- LAUSANNE
- BROYE
- EST
- NORD
- VALLÉE DE JOUX

Unité d'Accueil Temporaire (UAT)

PRÉSENTATION

L'Unité d'Accueil Temporaire est une structure de relève parentale, relais momentané pour des familles qui vivent au quotidien avec des enfants et/ou adolescents entre 0 et 18 ans en situation de handicap ou bénéficiant de prestations spécialisées.

Dans un environnement adapté, l'UAT propose un encadrement professionnel par une équipe pluridisciplinaire. Les activités sociales, culturelles et sportives sont adaptées aux capacités, aux besoins et aux envies de chacun.

L'accompagnement se fait en collaboration étroite avec les familles et avec les différents partenaires du milieu scolaire, social et de la santé.

INSCRIPTION

Une fois l'accès aux prestations validé (commission d'accès Pro-Infirmis & OSPES), les parents peuvent contacter l'UAT pour une première visite et transmettre les informations nécessaires au suivi de l'enfant. Ils peuvent ensuite inscrire leur enfant selon leurs besoins et l'octroi de prestations, en accord avec la coordinatrice de la structure.

L'inscription se fait par la plateforme informatisée de l'OSPES (www.vd.ch) (tél. 021 316 54 00). Accès à la plateforme informatisée : www.uat.ciad.ch

Les modifications d'inscriptions ou les annulations sont à annoncer 5 jours à l'avance (exigence de l'OSPES). À défaut, elles seront facturées, sauf en cas de maladie.

En cas d'événement particulier, l'UAT se réserve le droit de fermer. Cette mesure reste exceptionnelle.

TRANSPORT

L'UAT n'organise pas de transport. Les parents s'organisent eux-mêmes pour amener et venir rechercher leur enfant.

HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

Période scolaire

Lundi	Fermé
Mardi	Fermé
Mercredi	11h30 – 18h00
Jeudi	Fermé
Vendredi	11h30 – 18h00

Week-end : ouverture 2 fois par mois

Du vendredi 11h30 au dimanche 17h00.

(Se référer au calendrier des ouvertures)

Vacances scolaires

Pendant les vacances scolaires, il y a deux horaires différents selon les semaines choisies :

Semaine A

4^{ème} semaine de juillet, 1^{ère} et 2^{ème} semaine d'août

Ouverture non-stop sur ces 3 semaines, du 1^{er} lundi à 8h00 au dernier dimanche à 18h00, nuits comprises.

Semaine B

2^{ème} semaine de Noël, Relâches de février, 2^{ème} semaine de Pâques, 3 premières semaines de juillet, 1^{ère} semaine des vacances d'octobre

Ouverture en journée uniquement sur les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 8h00 à 18h00. Les weekends sont fermés.

Fermeture de l'UAT

- La 1ère semaine des vacances de Pâques
- La dernière semaine des vacances d'été
- La deuxième semaine des vacances d'automne
- La semaine entre Noël et Nouvel-An
- Les jours fériés, sauf le 1er août

TARIFS DE PRISE EN CHARGE

Demi-journée (jusqu'à 4 heures, sans repas) CHF 10.00

Journée (y compris repas) CHF 16.00

Nuit et 24 heures (avec 2 repas) CHF 20.00

+ Participation facturée en fonction du montant de l'allocation impotence

+ Participation facturée en fonction du montant du supplément pour soins intenses